

Compte-rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal de Davayat 29 Mars 2022

L'an deux mille vingt-et-deux, le 28 mars à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Fabre Jean-Louis, Maire.

Date de Convocation 24 mars/2022

Présents : Mmes AGOSTINHO Aurélie, DORIAT Cathy, TEYSSIER Marie, Mrs BOURBONNAIS Jérôme, CHALAYER Richard, CHARVOIN Christophe, CONDAT Christophe, GAMBIN Pascal, MORIN Antoine, Mr PIGNOL Marc, RUSSO Dominique

Procurations : LOUP Julie à DORIAT Cathy, DEMARS Cyril à RUSSO Dominique, BUISSON Emmanuel à GAMBIN Pascal

Absent excusé : CHARVOIN Christophe

Désignation d'un secrétaire de séance : GAMBIN Pascal

Monsieur le maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la reconduction de la convention avec la SEMERAP pour le balayage.

1/Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 janvier 2022

- Approuvé à l'unanimité

002- Compte administratif 2021

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du Compte Administratif 2021 qui donne les résultats suivants :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes de l'exercice	261 437.85	196 809.08
Dépenses de l'exercice	258 190.30	326 662.16
Résultat de l'exercice	3247.55	-129 853.08
Résultat antérieur	70 677.24	82 315.95
Résultat de clôture	73 924.79	-47 537.13

Restes à réaliser : Dépenses : 27 446.23

Recettes : 27 805.00

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2021.

003 - Compte de Gestion

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le compte de gestion de l'année 2021 dressé par Mr Bruno FLATRES, comptable du Trésor Public, dont les écritures sont identiques à celles de la commune.

004 - Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

• Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 sur B.P.)	47 178.36
• Affectation complémentaire « en réserves » : (crédit du compte 1068 sur B.P.)	
• Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter sur B.P. ligne 002 : (report à nouveau créditeur)	26 746.43

005 - Vote des Taux

Afin d'équilibrer le budget, Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal différentes propositions : une augmentation des taux de 2% ou taux identiques à l'année dernière

Un débat s'instaure. Après délibération il est procédé au vote :

Vote : 6 pour une augmentation de 2 %

2 pour garder les taux identiques à 2021

5 abstentions

006 - Vote du budget communal 2022

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif établi avec la commission « finances ».

Le Conseil Municipal après délibération approuve à l'unanimité le budget primitif 2022, qui s'équilibre de la façon suivante :

A la somme de 310 698.83 €uros pour la section de fonctionnement

A la somme de 200 669.36 €uros pour la section d'investissement (avec reprise des restes à réaliser)

Il est décidé d'allouer les subventions suivantes :

- Amicale laïque : 100.00 €
- Association des parents d'élèves : 100.00 €
- Coopérative scolaire : 450.00 €
- Amicale des sapeurs-pompiers de St Bonnet : 100.00 €
- Cynorhodon : 100.00 €
- Subvention pour l'Ukraine : 500.00 €
-

007 - Candidature au passage anticipé à la comptabilité M57

Le conseil municipal décide

- de faire acte de candidature pour le passage à la M57 au 01/01/2023
- de faire acte de candidature pour le passage au compte financier unique (CFU) au 01/01/2023
- autorise la signature de la convention tripartite à intervenir pour l'expérimentation du CFU (sous réserve de l'ouverture d'une nouvelle vague d'expérimentation)".

008 - Encaissement de chèque

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal donne son accord pour l'encaissement du chèque de 563.38 € correspondant à un trop perçu pour le leasing du photocopieur.

009 - Location salle Pierre Mosnier

Suite à une demande et après délibération, le conseil municipal décide de louer la salle Pierre Mosnier, en journée par tranche de deux heures au tarif de 20 €.

010- Reconduction de la convention d'entretien du réseau d'eau pluviale avec la SEMERAP

Le conseil municipal après délibération approuve cette proposition et autorise le Maire à signer la convention avec SEMERAP avec effet au 01/01/2023.

Questions diverses

La Communauté de communes a présenté le DOB pour l'année 2022 à retenir :

- comme prévu l'année dernière, pas d'augmentation de la taxe sur le foncier bâti des ménages.

- La dotation voirie est maintenue au même niveau que 2021, elle sera ensuite revue en fonction des recettes de la Com Com.

- CIAS : Nouvel EHPAD des Ancizes : le conseil d'administration a retenu la proposition de la commission d'appel d'offres et le montant de l'investissement s'élève à 6 178 031,98 €HT.

Ukraine: nous avons récolté 15 cartons de médicaments.